

A) CONTEXTE ET OBJECTIF

La zone commerciale et l'aire de Poids Lourds de Pont d'Aspach se sont structurés autour d'un hypermarché, d'une banque, de deux hôtels, de trois restaurants et de vastes parkings qui fonctionnent avec les grandes voies routières qui les bordent.

Ce fonctionnement exclusivement routier a conduit les développements résidentiels récents de Pont d'Aspach à tourner le dos à la zone commerciale et routière. La rue Principale assure l'unique liaison entre celle-ci et les différents quartiers d'habitat.

Une aire de covoiturage a été aménagée en sortie du carrefour giratoire de Pont d'Aspach. Couplée à une aire de stationnement pour Poids Lourds, elle fonctionne en circuit à sens unique autour de l'hôtel-restaurant Le lion d'Or et d'un vaste terrain nu attenant.

Ce terrain représente une dernière possibilité d'urbanisation du secteur d'activité économique à vocation touristique pour signifier davantage la présence de l'activité en entrée de vallée.

L'urbanisation de ce terrain offre une dernière possibilité de compléter la structure urbaine quelque peu décousue de cette entrée de village. Elle vise à améliorer les connexions urbaines en direction des autres quartiers résidentiels et des équipements collectifs situés plus bas dans le village.

B) ORIENTATIONS DE PROGRAMME

- Programme d'activités de services nécessaires à la valorisation touristique des lieux.
- Rappel : Cette OAP prend place en zone UEt dont la vocation touristique autorise tout autre élément du secteur tertiaire qui valorise la qualité économique à vocation touristique des lieux.

C) ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT...

1. Au nord de Pont d'Aspach, offrir en « vitrine » des voies existantes, tant à l'entrée dans la vallée depuis la RD166 qu'à l'entrée du village, depuis le carrefour de Pont d'Aspach, une façade urbaine à vocation d'activité touristique ; dessiner un nouvel îlot fermé entre l'aire de covoiturage et Pont d'Aspach (rue) ; desservir ce nouvel îlot avec une voie depuis la rue du Pont d'Aspach se terminant en raquette de retournement.
2. Créer un stationnement privatif associé suffisant pour les nouvelles activités ;
3. Permettre de cheminer facilement à pied entre les aires de covoiturage et de stationnement poids lourds, les hôtels-restaurants, le centre commercial, les futurs bâtiments d'activité et les quartiers résidentiels situés au sud ; Préserver le parking poids lourd existant.
4. Préserver et améliorer la bande verte arbustive paysagère marquant la séparation de la rue du Pont d'Aspach, la rue de Guewenheim et l'aire de covoiturage. Planter des arbres fruitiers et/ou des essences locales pour la qualité des lieux et dessiner un nouvel îlot en son cœur.
5. Préserver si possible, depuis la RD 483, une percée visuelle vers l'ensemble architectural du restaurant du Pont d'Aspach et la silhouette ancienne du village que l'on devine en arrière plan du restaurant.

... LÉGENDES



